

**Procès-verbal du comité exécutif
Commission scolaire des Navigateurs**

14^e séance, 20^e année

**Province de Québec
Commission scolaire des Navigateurs
Lévis**

Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire des Navigateurs, tenue le 22 mai 2018, à 18 h, au centre administratif, 1860, 1^{re} Rue, Lévis, **sous la présidence de monsieur Jérôme Demers.**

Membres du comité exécutif présents :

Monsieur Jérôme Demers, président du conseil des commissaires et du comité exécutif
Monsieur François-Yves Dubé, vice-président du conseil des commissaires
Monsieur Richard Légaré, vice-président du comité exécutif
Madame Catherine Nadeau, commissaire
Madame Marie-Josée St-Laurent, commissaire-parent
Monsieur Denis Vien, commissaire

Membre du conseil des commissaires présent :

Monsieur Marcel Vézina, commissaire

Membres du personnel administratif présents :

Madame Esther Lemieux, directrice générale
Monsieur Bertin Fillion, directeur général adjoint
Monsieur Benoit Langlois, directeur général adjoint
Madame Guylaine Giguère, secrétaire générale
Monsieur Denis Bourbeau, directeur des Services des ressources humaines, des communications et des archives
Monsieur Dany Deschênes, directeur des Services des ressources matérielles

1.0 PRÉLIMINAIRES

1.1 Mot de bienvenue

1.2 Ouverture de la séance ordinaire

Après un mot de bienvenue, monsieur Jérôme Demers, président, déclare la séance ordinaire du comité exécutif en date du 22 mai 2018 ouverte à 18 h 04.

1.3 Vérification de la légalité de la séance

1.3.1 Avis de convocation

Les membres du comité exécutif ont reçu l'avis de convocation dans les délais prescrits par la *Loi sur l'instruction publique*.

1.3.2 Quorum

La secrétaire générale, madame Guylaine Giguère, confirme qu'il y a quorum.

1.4 Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur François-Yves Dubé et résolu :

**Procès-verbal du comité exécutif
Commission scolaire des Navigateurs**

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant :

1.0 Préliminaires

- 1.1 Mot de bienvenue
- 1.2 Ouverture de la séance ordinaire
- 1.3 Vérification de la légalité de la séance
 - 1.3.1 Avis de convocation
 - 1.3.2 Quorum
- 1.4 Adoption de l'ordre du jour
- 1.5 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 24 avril 2018
- 1.6 Correspondance
- 1.7 Interventions du public et période de questions

2.0 Décisions

- 2.1 École Pointe-Lévy – Remplacement de l'élévateur hydraulique – Adjudication de contrat
- 2.2 Divers établissements – Services spécialisés en hygiène et salubrité pour l'entretien sanitaire pour une période de trois ans pour 9 lots – Adjudication de contrats

3.0 Information

Aucun point

4.0 Questions diverses

- 4.1 Questions et messages des commissaires

5.0 Levée de la séance

ADOPTÉE à l'unanimité

CE-17-18-097

1.5 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 24 avril 2018

ATTENDU l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*;

ATTENDU que le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 24 avril 2018 a été transmis à tous les membres du comité exécutif le 18 mai 2018;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Marie-Josée St-Laurent et résolu :

DE dispenser la secrétaire générale de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 24 avril 2018 et d'adopter celui-ci tel qu'il a été rédigé.

ADOPTÉE à l'unanimité

1.6 Correspondance

Aucune correspondance.

1.7 Interventions du public et période de questions

Aucune intervention.

**Procès-verbal du comité exécutif
Commission scolaire des Navigateurs**

2.0 DÉCISIONS

**CE-17-18-098
SRM**

**2.1 École Pointe-Lévy – Remplacement de l'élevateur hydraulique –
Adjudication de contrat**

ATTENDU l'appel d'offres public AO180406-45 par lequel la Commission scolaire des Navigateurs requérait des soumissions pour remplacement de l'élevateur hydraulique de l'École Pointe-Lévy;

ATTENDU l'ouverture des soumissions réalisée le 27 avril 2018, ainsi que le résultat de celle-ci tel qu'il appert aux documents joints;

ATTENDU l'analyse de conformité réalisée par la firme Gagnon Letellier Cyr Ricard Mathieu & Associés, architectes;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Denis Vien et résolu :

QUE la Commission scolaire des Navigateurs adjuge à Les Entreprises QuébecHaB ltée, de Québec, le contrat pour remplacement de l'élevateur hydraulique de l'École Pointe-Lévy, pour un montant de 124 150 \$, excluant les taxes, le tout conformément à la soumission de ladite entreprise et aux documents d'appel d'offres;

QUE le directeur des Services des ressources matérielles, monsieur Dany Deschênes, soit autorisé à signer tout document découlant de la présente résolution.

ADOPTÉE à l'unanimité

**CE-17-18-099
SRM**

**2.2 Divers établissements – Services spécialisés en hygiène et salubrité
pour l'entretien sanitaire pour une période de trois ans pour 9 lots –
Adjudication de contrats**

ATTENDU l'appel d'offres public AO180330-47 par lequel la Commission scolaire des Navigateurs requérait des soumissions en services spécialisés en hygiène et salubrité pour l'entretien sanitaire de divers établissements pour une période de trois ans pour 9 lots;

ATTENDU les résultats dudit appel d'offres suite à l'ouverture des soumissions effectuée le 1^{er} mai 2018;

ATTENDU l'analyse de conformité réalisée par monsieur Pierre-Guy Brassard, directeur adjoint aux Services des ressources matérielles;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Catherine Nadeau et résolu :

QUE la Commission scolaire des Navigateurs adjuge à l'entreprise *Service sanitaire Frontenac ltée* le contrat d'entretien sanitaire pour l'École Belleau, Gagnon (Lot 1), pour la somme de 272 666,26 \$, excluant les taxes, pour une période de trois ans;

QUE la Commission scolaire des Navigateurs adjuge à l'entreprise *Derko ltée* le contrat d'entretien sanitaire pour l'École du Grand-Voilier (Lot 2), pour la somme de 256 948,45 \$, excluant les taxes, pour une période de trois ans;

QUE la Commission scolaire des Navigateurs adjuge à l'entreprise *Maintenance Eureka ltée* le contrat d'entretien sanitaire pour l'École du Bac (Lot 3), pour la somme de 319 637,59 \$, excluant les taxes, pour une période de trois ans;

QUE la Commission scolaire des Navigateurs adjuge à l'entreprise *Derko ltée* le contrat d'entretien sanitaire pour l'École de la Rose-des-Vents (Lot 4), pour la somme de 219 423,83 \$, excluant les taxes, pour une période de trois ans;

**Procès-verbal du comité exécutif
Commission scolaire des Navigateurs**

QUE la Commission scolaire des Navigateurs adjuge à l'entreprise *Réno-Voc inc.* le contrat d'entretien sanitaire pour l'École Saint-Louis-de-France (Lot 5), pour la somme de 250 724,66 \$, excluant les taxes, pour une période de trois ans;

QUE la Commission scolaire des Navigateurs adjuge à l'entreprise *Derko ltée* le contrat d'entretien sanitaire pour l'École Notre-Dame (Lot 6), pour la somme de 143 622,14 \$, excluant les taxes, pour une période de trois ans;

QUE la Commission scolaire des Navigateurs adjuge à l'entreprise *ML Entretien Multiservices inc.* le contrat d'entretien sanitaire pour l'École Desjardins (Lot 7), pour la somme de 174 464,87 \$, excluant les taxes, pour une période de trois ans;

QUE la Commission scolaire des Navigateurs adjuge à l'entreprise *Derko ltée.* le contrat d'entretien sanitaire pour le Centre de formation en entreprise et récupération (CFER) (Lot 8), pour la somme de 121 700,36 \$, excluant les taxes, pour une période de trois ans;

QUE la Commission scolaire des Navigateurs adjuge à l'entreprise *Derko Ltée* le contrat d'entretien sanitaire pour le Centre de formation professionnelle Gabriel-Rousseau (Lot 9), pour la somme de 295 687,01 \$, excluant les taxes, pour une période de trois ans;

QUE le directeur des Services des ressources matérielles, monsieur Dany Deschênes soit autorisé à signer tout document résultant de la présente résolution.

ADOPTÉE à l'unanimité

3.0 INFORMATION

Aucun point.

4.0 QUESTIONS DIVERSES

4.1 Questions et messages des commissaires

Aucune question.

5.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur François-Yves Dubé et résolu :

D'ADOPTER la levée de la séance à 18 h 10.

ADOPTÉE à l'unanimité


Richard Légaré
Vice-président


Guylaine Giguère, avocate
Secrétaire générale